

Procès-verbal
Séance du Conseil d'établissement
Séance extraordinaire
École Hélène-Boullé

Date : 20 mai 2021
Début de la séance : 18 h 30
Séance tenue en virtuel via la plateforme ZOOM

Membres présents :

Marie-France Forest, parent, présidente
Karine Brunet, parent
Gillian Woodford, parent représentant de l'OPP
Isabelle Benoît, responsable du service de garde
Francine Goyette, représentante de la communauté (Maison des grands-parents de Villeray)
Maude Bessette, enseignante
Pascale Tremblay, enseignante

Direction :

Benoit Dussault, directeur

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire**
Mme Forest agira à ce titre ce soir.
- 3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**
Le quorum est atteint.
- 4. Journées de service de garde en fin d'année scolaire juin 2021**
M Dussault et Mme Benoît présente les résultats du sondage pour les journées du service de garde en juin suivi d'une proposition : **Compte tenu du petit nombre de participants, et du nombre élevé de bulles classe et des coûts élevés (non-rentabilité du service offert), il est proposé de ne pas offrir de service de garde les 23 et 25 juin.**

Résultats du sondage
80 répondants

Mercredi 23 juin : 35 élèves participants provenant de 13 bulles classes différentes
Vendredi le 25 juin : 15 élèves participants provenant de 9 bulles classes différentes

La proposition est approuvée par les membres du CÉ.

5. Journées de service de garde en début d'année scolaire août 2021

Mme Benoit présente une proposition et explique les enjeux en lien avec celle-ci.

Fort de l'expérience des deux dernières années au cours desquelles des journées pédagogiques sans enfants ont été organisées et prenant en considération l'importance de situer le bien-être de l'enfant au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel scolaire; considérant notre orientation forte en matière de collaboration au profit de pratiques efficaces et d'une plus grande réussite éducative des élèves; en toute reconnaissance du statut stratégique du service de garde dans le développement des enfants et de nos attentes quant à leur contribution à la réussite éducative des élèves indiqués à notre *Politique sur la qualité des services de garde à la CSSDM*, pour l'année scolaire 2021-2022, le CSSDM encourage ses écoles à planifier jusqu'à trois des journées pédagogiques de concertation (sans enfants).

Ces journées de concertation en équipe-école permettront de mettre de l'avant, de façon prioritaire :

- la création et la bonification de liens professionnels;
- l'organisation optimale des milieux, pour la mise en œuvre des interventions et des pratiques éducatives;
- l'optimisation de la communication, de la collaboration, de la cohérence des actions et de leur régulation;
- l'inclusion de l'ensemble des membres du personnel de l'équipe-école;
- un moment de concertation pour les membres du personnel du SdG, pour l'accueil du nouveau personnel, l'organisation des groupes et de l'espace disponible, la transmission des besoins particuliers des élèves (consultation des dossiers et échanges), la planification et l'organisation des activités;
- l'appropriation des directives du contexte du moment (consignes sanitaires liées à la COVID-19, ajout de la surveillance des périodes de récréation pour le personnel SdG, ouverture de nouvelles classes, déménagement, etc.).

Ces journées devront être prévues en début et/ou en fin d'année scolaire, moments où la fréquentation au service de garde (SdG) est moins importante et le soutien de partenaires locaux accessible. Il revient à chacun des milieux, de convenir de la tenue de ces journées sans enfants ainsi que des moments. Les membres du conseil d'établissement devront être consultés. Enfin, la direction d'école devra considérer pour prendre cette orientation la situation budgétaire de son service de garde, sachant que les journées sans enfant ne bénéficient pas de la subvention gouvernementale pour ces journées ainsi que la contribution parentale.

Finalement, afin de faciliter l'organisation de ces trois journées, les Services à l'élève soutiendront les milieux avec une proposition d'activités qui vous sera transmise prochainement.

La direction propose que lors des journées pédagogiques du 23 et 24 août le service de garde soit fermé et que lors la journée pédagogique du 25 août le service de garde soit ouvert.

La proposition est approuvée par les membres du CÉ.

6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h46

